

Rapport Cité de l'énergie

Renouvellement du label de la Ville de Fribourg

Chapitre 2: Demande de renouvellement du label Cité de l'énergie®

Etabli le: 29.04.2016

La Ville de

Fribourg

Représentée par le Conseiller communal

Mme Andrea Burgener Woeffray

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

à nouveau le label Cité de l'énergie®

Représentant politique de la Ville

Prénom Nom	Andrea Burgener Woeffray
Fonction	Conseillère communale en charge de l'Edilité
Adresse	Rue Joseph-Piller 7 1700 Fribourg
Téléphone / Fax	026 351 75 03 / 026 351 75 19
e-mail:	secretariat.edilite@ville-fr.ch

Personne de contact de la Ville

Prénom Nom	Valentin Rotzetter
Fonction	Ingénieur Chef de projet
Adresse	Route des Fluides 1 1762 Givisiez
Téléphone / Fax	026 350 11 60 / 026 350 11 69
e-mail:	valentin.rotzetter@sinef.ch

Plus d'informations

http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/officielle/edilite/urbanisme_architecture/energie.htm

Conseiller Cité de l'énergie

Prénom Nom Marcel Gutschner
Fonction Conseiller Cité de l'énergie
Adresse Waldweg 8, 1717 St.Ursen / St-Ours
Téléphone / Fax 026 494 00 30 / 34
e-mail: marcel.gutschner@netenergy.ch

Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	491 Pt.
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	245.5 Pt.
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	368.2 Pt.
Nombre de points atteints (points effectifs)	289.3 Pt. 59 %

Evolution et développement de la Cité de l'énergie

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %	Version Management Tool	Version Aide à l'évaluation
2000	Audit de certification	120.5 Pt	71.5 Pt	59.34%	-	-
2003	1er renouvellement du label	418.5 Pt	256.5 Pt	61.29%	V_1_10	
2007	2ème renouvellement du label	458 Pt	299.9 Pt	65.48%	V_2_5	2006
2011	3ème renouvellement du label	451.5 Pt	318.8 Pt	70.43%	V_2_5	18.09.2009
2016	4ème renouvellement du label	491 Pt	289.3 Pt	58.9%	Catalogue pilote 2016	2016

Slogan de la Cité de l'énergie

Le slogan existant de la Ville est (selon le Manuel des logos Cités de l'énergie) :

(standard)

Bases pour l'évaluation

Principes et ancrage de la politique énergétique (qualitatif et quantitatif, basé sur la vision communale, les objectifs fixés pour la législature, le concept énergétique etc.):

La vision de la Ville de Fribourg se situe dans le sillage de celle de la Société à 2000 Watts qui est compatible avec la vision du canton d'atteindre la société à 4'000 Watts d'ici 2030 ou 3'500 Watts, 3,25 t de CO2. Pour aller dans le sens de la Société à 2000 Watts, la Ville de Fribourg se fixe des objectifs spécifiques. Ceux-ci portent, d'une part, sur le patrimoine communal (compétences propres) et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (motivation des groupes-cibles).

Les objectifs du Plan communal des énergies (en cours d'élaboration) visent:

- l'efficacité (utiliser moins d'énergie pour faire la même chose) et
- la sobriété (agir avec mesure pour améliorer la qualité de vie), mais également
- la substitution des énergies actuellement fossiles par des renouvelables.

Objectifs quantitatifs pour le patrimoine communal (2030):

- Réaliser toute nouvelle construction communale avec les standards énergétiques les plus performants selon les conditions locales et tendre vers ces derniers pour les transformations et les rénovations. Au moins la moitié des bâtiments publics appartiennent aux catégories A à C selon modèle d'étiquette utilisé (CECB).
- Continuer à couvrir 100% des besoins en énergie électrique par du courant vert en augmentant la part labellisée « Naturemade star », ou équivalent, produit dans le canton.
- Réduire de 30% les consommations des énergies (chauffage et eau chaude) par rapport à 2012 et couvrir 75% des besoins thermiques restants par des énergies renouvelables, si possible indigènes.
- Stabiliser la consommation d'électricité au niveau de 2012 (ce qui correspond à une réduction par m2 de surface de référence énergétique).

Objectifs quantitatifs pour le territoire communal (2030):

- Réduire de 25% les consommations des énergies thermiques (chauffage et eau chaude) par rapport à 2012 et (au moins) quintupler la part des énergies renouvelables, si possible indigènes (actuellement à 4%).
- Stabiliser la consommation d'électricité au niveau de 2012 (ce qui correspond à une réduction par m2 de surface de référence énergétique) et doubler la part des énergies renouvelables, si possible indigènes (actuellement à 30%).

Prochaines étapes les plus importantes des prochaines années (aspects originaux du programme énergétique)

- Finaliser et valider le Plan communal des énergies
- Réaliser BlueFACTORY: Quartier d'innovation "zéro carbone"
- Augmenter la part renouvelable dans l'approvisionnement énergétique (thermique et électrique) selon les objectifs fixés
- Rénover l'éclairage public en continu par tranche d'env. 5% par année (50% des points lumineux déjà fait)
- Définir et adopter une nouvelle stratégie "chaleur" (mais également électricité solaire, CCF, etc.) en adéquation avec la planification énergétique
- Valoriser la chaleur des eaux en sortie de STEP en vue de l'exploitation comme chauffage à distance
- Mettre en oeuvre les nombreuses mesures (selon le plan d'aménagement local révisé et le projet d'agglomération) pour la promotion de la mobilité douce, des transports publics et des espaces publics et une meilleure gestion des transports individuels motorisés et du stationnement (p.ex. création d'une station-vélos, réaménagement de la place / Avenue de la Gare, du quartier du Bourg, livraison à domicile par Cabamobil, plan de mobilité pour les entreprises de plus de 20 EPT)
- Renforcer la communication pour et avec les acteurs-clés autour des thèmes Cité de l'énergie